



## COMMUNIQUE

Dans son message à la nation, le 06 août 2022, à la faveur de la célébration de la Fête nationale, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire a annoncé plusieurs mesures en vue de l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et agents de l'État.

Au nombre de celles-ci figure l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année, représentant un tiers (1/3) du salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre, qui sera payée au début du mois de janvier suivant.

En application de cette décision du Chef de l'État, le Ministre de l'Economie et des Finances informe les fonctionnaires et agents de l'Etat, que le Trésor Public procède, depuis le 03 janvier 2023, au paiement de ladite prime.

Ainsi,

- au titre des paiements effectués au profit des fonctionnaires, un montant total de 23 436 880 108 francs CFA a été viré dans les banques, le 03 janvier 2023;
- au titre des règlements au profit des militaires, 2 677 543 486 francs CFA ont été virés;
- s'agissant des fonctionnaires et agents de l'État en service dans les Etablissements Publics Nationaux et ceux payés par bons de caisse au Trésor Public, les règlements s'effectueront du mercredi 04 janvier au vendredi 06 janvier 2023.

Le Ministre de l'Economie et des Finances remercie Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, pour les ressources mises à disposition pour honorer son engagement.

Fait à Abidjan, le 03 janvier 2023

*Le Ministre de l'Économie et des Finances*  
**Adama COULIBALY**